

Projet de prolongement de la rue Saint-Omer par la Ville de Lévis

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 13 DÉCEMBRE À LÉVIS

Québec, le 29 novembre 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de prolongement de la rue Saint-Omer par la Ville de Lévis*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 13 décembre 2016, à compter de 19 h 30, à la salle Harfang des neiges de l'Hôtel L'Oiselière, 165-A, Route du Président Kennedy à Lévis**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 13 janvier 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 13 janvier 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Pierre-Georges-Roy, 7, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100, de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

La Ville de Lévis souhaite prolonger la rue Saint-Omer d'environ 2 km à partir du chemin des Forts, jusqu'au boulevard Wilfrid-Carrier. Le projet comprend également le réaménagement de la rue des Moissons entre le boulevard Wilfrid-Carrier et la rue Monseigneur-Bourget, de même que le raccordement de la rue des Moissons avec le futur prolongement de la rue Saint-Omer. La Ville prévoit fermer ultérieurement le chemin des Forts entre la rue Saint-Omer et le boulevard Étienne-Dallaire.

Le prolongement de la rue Saint-Omer occuperait une emprise de 32 m de largeur. Il comprendrait deux voies de circulation dans chaque direction séparées par un terre-plein central. Il serait bordé par deux banquettes de 2,5 m, deux trottoirs de 1,8 m et une piste cyclable de 2,5 m. La vitesse maximale autorisée y serait de 50 km/h.

La Ville considère que les problèmes croissants de congestion routière dans ce secteur et son potentiel de développement justifient ce projet. Elle estime son coût à 28,9 M\$. Elle prévoit entreprendre les travaux à l'automne 2017 et ouvrir le prolongement de la rue Saint-Omer à la circulation à l'automne 2019.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Le promoteur évalue que le projet entraînerait des pertes nettes de milieux humides et d'habitat du poisson qu'il prévoit compenser. Il anticipe, durant la construction, des répercussions temporaires sur les sols, la qualité de l'eau et la faune piscicole. La réalisation du projet nécessiterait une acquisition de terrains privés qui se ferait en appliquant les règles prévues en la matière.

La Ville anticipe qu'une résidence subirait un impact sonore d'intensité moyenne. Le prolongement de la rue Saint-Omer modifierait le paysage urbain. Des aménagements paysagers et le maintien de lisières boisées près des zones résidentielles permettraient d'en diminuer les répercussions.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 13 janvier 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ruestomer-levis@bapc.gouv.qc.ca](mailto:ruestomer-levis@bapc.gouv.qc.ca).